



## LA MESSE SERA-T-ELLE DITE PAR LE TRIBUNAL FEDERAL ?

Quatre recours vont être jugés par le TF, le premier d'ici la fin de l'année. Dès lors, deux scénarios sont imaginables.

1. L'acceptation de tout ou partie des recours : victoire des opposants ! La politique éolienne vaudoise serait au tapis et aurait de la peine à se relever.
2. Le rejet des recours : victoire du Conseil d'Etat et des promoteurs ! Mais dans le contexte actuel de prise de conscience des populations, le début d'une période de confusions et de troubles, tous les moyens légaux étant bons pour éviter la destruction programmée de nos paysages et de l'environnement. Dans tous les cas, on n'est pas près de voir tourner des éoliennes dans notre canton.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



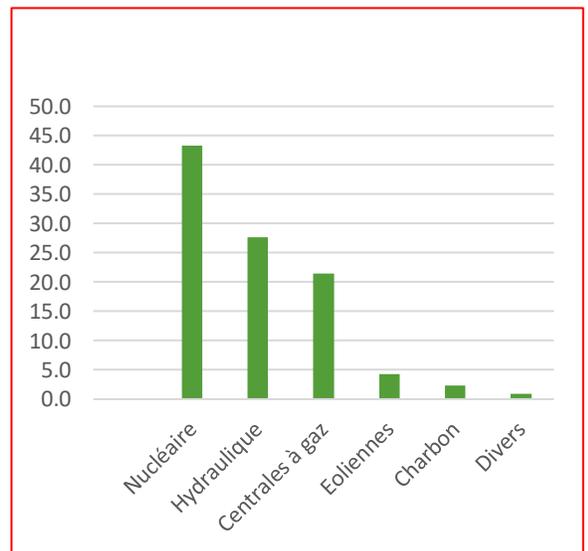
## Bulletin d'information No 15 – août 2020

### Suisse

#### La SES et les réalités du marché

La Fondation Suisse de l'Énergie ([SES](#)) a notamment pour mission de déplorer les trop lents progrès de notre transition énergétique (passage à l'éolien et au solaire) et de sermonner ses différents acteurs, ce qu'elle fait régulièrement avec application.

Dans un récent communiqué [repris par 24 Heures](#), elle observait que « le mix énergétique moyen de l'électricité produite en Suisse en 2019 se composait de 56,4% d'énergie hydraulique et de 35,2% d'énergie nucléaire ». Mais elle constatait aussi que le courant vendu par les grands acteurs énergétiques suisses est encore, pour deux tiers, issu du nucléaire et des énergies fossiles (voir schéma) regrettant par là-même que les émissions de CO2 par kWh vendu n'aient guère diminué.



Mais les réalités du terrain montrent que ce n'est pas si simple : les grands fournisseurs d'électricité doivent optimiser leurs affaires dans l'intérêt de leurs actionnaires (collectivités publiques pour l'essentiel). C'est ainsi qu'ils exportent la moitié de notre l'électricité hydraulique (totalement verte) à bon prix puisqu'ils peuvent en piloter la production. Parallèlement, ils importent de l'électricité provenant du nucléaire, du gaz ou du charbon à prix cassés en raison des diverses surproductions européennes récurrentes. Résultat des courses, de jolis bénéfices. On ne peut leur en vouloir car ils font leur boulot.

Mais l'on cherche vainement la cohérence chez les partisans de la transition énergétique actuelle qui sont de grands naïfs ou se moquent carrément de nous. Les Suisses payeurs de subventions vertes font de gentils moutons faciles à tondre, pendant que les Axpo, Alpiq, BKW et Repower font de gros bénéfices avec du fossile et du nucléaire étranger échangé contre notre bonne vieille hydraulique !

### Brèves :

## Le plan climat vaudois discret sur les éoliennes



Le Conseil d'Etat a présenté le 24 juin 2020 son « [Plan Climat](#) ». Teinté d'un certain pragmatisme qui semble s'étendre à la question des éoliennes. Un bref passage précise que le plan initial n'est pas changé : obtenir une production de 600 GWh d'énergie éolienne en 2050. On peut même ajouter la prudence à ce pragmatisme puisque l'on ne discerne pas la moindre éolienne dans l'image de couverture du « Plan Climat ». Si après la Confédération, le canton de Vaud lui-même oublie les éoliennes, c'est qu'il n'y croit plus beaucoup...

## L'aigle royal du Chasseron, les éoliennes, les ornithologues et le Groupe E



Le Musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds a publié fin juin un [communiqué](#) sur la naissance d'un aiglon royal. Après 15 journées d'étude réparties entre 2018 et 2019, un groupe d'ornithologues mandaté à cet effet, peut affirmer que le nouveau-né et ses parents n'auront rien à craindre des dizaines d'éoliennes prévues dans la région. Quand on sait que c'est le Groupe E (promoteur éolien public NE-FR) qui a financé ce « groupe de suivi », on a toutes raisons d'être pleinement rassuré.

## Le Conseil communal de Froideville torpille le projet EolJorat – Nord

Comme à La [Praz en 2018](#) ou à [Villars-le-Terroir en 2017](#), la révolte contre les éoliennes ne vient pas que des associations d'opposants structurées ou de la faïtière vaudoise Paysage-Libre Vaud qui mènent des campagnes d'information depuis plusieurs années contre les projets du Gros-de-Vaud. A Froideville, ce sont des membres du Conseil communal qui ont préparé et fait accepter, à une large majorité, une motion qui impose notamment un moratoire de 10 ans sur sa participation au projet EolJorat Nord.



*Les éoliennes d'EolJorat-Sud vues depuis Froideville – cliquer sur l'image pour voir la vidéo*

La commune étant bien obligée de se retirer du projet des quatre éoliennes prévues, les trois qui restent auront certainement de la peine à atteindre ensemble la production annuelle de 20 GWh exigée par la Confédération\*. Le projet [EolJorat-Nord](#) est donc fortement compromis car au moins deux autres communes ne semblent pas enthousiasmées par le projet mal ficelé d'Alpiq et des ingénieurs KohleNusbaumer.

De plus, les autorités de Froideville seront contraintes de s'opposer à la construction des éoliennes des projets environnants qui pourraient avoir un impact sur les habitants du village. Cela concerne évidemment [EolJorat-Sud](#) (Lausanne) qui est actuellement en procédure au Tribunal fédéral. En effet, même en cas de rejet des recours par ce dernier, la construction de chacune de ses huit éoliennes (dont au moins quatre d'entre elles sont visibles de Froideville) devrait être mises à l'enquête et permettre donc des oppositions.

En regardant la photo ci-dessus extraite du film de visualisation des projets EolJorat Nord et EolJorat Sud, et sachant que de nombreux nouveaux habitants ont loué ou acheté des appartements tout neufs qui bénéficieront d'une vue exceptionnelle sur les éoliennes lausannoises, on n'a même pas besoin de se demander pourquoi une telle décision a été prise par le Conseil communal !

*\* La production minimale d'un parc éolien exigée pour faire partie des projets dits « d'intérêt national » éligibles pour l'aide fédérale a été fixée arbitrairement par le Conseil fédéral à 20 GWh. On ne sait pas quels critères autres que celui de mettre le plus de parcs possibles sous le régime des subventions.*